

Montpellier : Une entreprise coloniale reçue à Vinisud

Écrit par Amélie Goursaud vendredi 27 janvier 2017 11:40



Plusieurs organisations : LDH, AFPS et CGT dénoncent la venue d'une société qui produit ses vins à partir des vignes d'un territoire occupé. Photo A.G. L'utilisation de l'article, la reproduction, la diffusion est interdite - LMRS - (c) Copyright Journal La Marseillaise

L'AFPS et la LDH dénoncent à la fois la présence d'une société israélienne implantée dans les territoires occupés et le non respect des règles en matière d'étiquetage. Le commissaire général du salon a pris acte du courrier des organisations et s'est engagé à respecter l'obligation légale d'indiquer l'exacte origine des produits de ce producteur.

"Si nos organisations n'avaient pas été là pour attirer l'attention sur ce problème, ça passait comme une lettre à la poste !", s'indigne Robert Kissous, de l'Association France Palestine 34 (AFPS). Aux côtés de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) Montpellier et de la CGT-Inra, il a multiplié, ces derniers jours, les courriers pour dénoncer la présence, sur le salon Vinisud qui ouvre demain, d'un producteur israélien ("Yarden - Golan Heights Winery") domicilié dans une colonie israélienne du plateau du Golan, lequel produit des vins à partir des vignes de ce territoire occupé par Israël depuis 1967. "Cette entreprise, ne signalant pas l'origine de ses produits, induit les consommateurs en erreur", relèvent les missives à l'adresse de la présidente de Région Carole Delga - dont la collectivité est partenaire-organisateur de l'événement -, du commissaire général du salon ainsi que de la direction départementale de la protection des populations de l'Hérault, garante du respect de la réglementation en matière d'étiquetage des produits proposés à la consommation.

Une indignation qui s'appuie à la fois sur la récente résolution du Conseil de sécurité de l'ONU votée par la France, "qui demande à tous les États de distinguer Israël des colonies dans toutes leurs transactions" et sur un avis du ministère de l'Économie et des Finances émis en novembre, lequel réclame que "l'étiquetage des produits alimentaires, afin de ne pas induire en erreur le consommateur, indique de manière exacte l'origine des produits". Ce en vertu d'un droit international qui reconnaît les colonies comme illégales.

"L'entreprise qui s'est occupée de l'organisation du salon s'est engagée à faire appliquer la réglementation sur l'étiquetage", apprécie Robert Kissous. La région de production spécifiée sur la fiche de présentation n'est donc plus "Israël", mais "Colonie d'Israël". "Il n'en reste pas moins que nous sommes choqués qu'une entreprise coloniale puisse venir sur un salon exposer des produits volés. Car la terre est volée, de même que les ressources en eau", insiste le responsable de l'AFPS 34.

Par ailleurs, cette entreprise installée dans les territoires occupés a établi une coopération, depuis 2008, avec ENTAV International, entreprise française filiale de l'Institut national de recherche agronomique (Inra) et de l'Institut français du vin (IFV) qui exploite des contrats de licence. "Dès 2014, le président de l'époque s'était engagé, lors du Conseil scientifique, à faire cesser cette collaboration. Mais ça n'a pas été suivi d'effet. Je viens donc à nouveau d'interpeller le président de l'Inra, qui a dit qu'il respecterait le droit international", rapporte Pascal Tillard, élu CGT au CA de l'Inra. "Nous allons suivre de près cette affaire afin que cesse toute collaboration avec ces entreprises implantées dans les colonies", promet-il.

"On se heurte à une stratégie systématique du fait accompli", déplore de son côté Michel Calvo, président de la LDH. "Malgré le droit international, Israël est dans la toute puissance", déplore-t-il. "Tout ça est d'une hypocrisie invraisemblable", soupire Robert Kissous.